



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

**39^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absente : Mme Danielle Landreville, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **19-285 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 24 a), 24 b) et 24 c), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 21 mai 2019 – Approbation du procès-verbal
4. Rapport annuel du service aux citoyens 2018

AMÉNAGEMENT

5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

03-06-2019

6. Bâtiments patrimoniaux cités
7. Règlement 45-2003-15 – Amendement le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Adoption
8. Règlement 78-34 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur du boulevard de la Base-de-Roc – Adoption
9. Règlement 78-35 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Adoption

ADMINISTRATION

10. Cour du Québec – Division des petites créances – Dossier 705-32-701511-195 – Représentants municipaux – Autorisation
11. Résolution 17-512 – Nomination au sein des comités et commissions du conseil – Amendement
12. Programme d'infrastructures municipales d'eau – Aide financière – Protocole d'entente – Autorisation
13. Vente d'une partie du lot 6 152 663 – Rue J.-A.-Roy – Autorisation
14. Les Cuisines collectives de Matha – Projet de relocalisation – Demande d'appui
15. Liste des comptes à payer du 8 au 21 mai 2019 – Approbation
16. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

17. Soumission numéro AP19-035 – Construction d'un nouveau terrain de tennis – Annulation
18. Soumission numéro AP19-050 – Feux de circulation – Système de relève sans coupure et d'adaptation pour les non-voyants – Adjudication de contrats

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

19. Travaux sous la voie ferrée – Rue Gauthier – Contrats – Droit d'accès à l'emprise ferroviaire – Occupation pour utilités publiques – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

20. Projets culturels novateurs 2019-2020 – Projet de médiation culturelle 2019-2020 – Aide financière – Approbation
21. La Grande marche – Utilisation de l'espace public – Autorisation
22. École Monseigneur J.-A.-Papineau – Événement de fin d'année scolaire – Utilisation de l'espace public – Autorisation
23. Activité de financement d'organisme – Représentation diverse
- 24.a) Régie de l'énergie – Dossier P-120-35 – Mandat Roy et Asselin inc.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

- 24.b) Règlement 168-2018-1 – Amendement le Règlement 165-2018 – Encadrement provisoire de l'usage cryptographique – Avis de motion
- 24.c) Règlement 168-2018-1 – Amendement le Règlement 165-2018 – Encadrement provisoire de l'usage cryptographique – Dépôt du projet
- 25. Dépôt de rapport
- 26. Période de questions
- 27. Date et heure de la prochaine assemblée
- 28. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

19-286 – SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

19-287 – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE AUX CITOYENS 2018

Monsieur le conseiller Alexandre Martel, président de la commission du service au citoyen – Ville intelligente, présente le rapport annuel 2018.

Monsieur le Maire commente brièvement le rapport.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel du service aux citoyens 2018 préparé par Mme Sonia Hénault, directrice du service des Communications.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

5

19-288 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2019-05-25 – M. Philippe Theron – L'Arc-en-vrac – 546, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Philippe Theron et illustrée par Création Dezipn Plus, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales et d'une enseigne projetante par une nouvelle enseigne murale à l'immeuble situé au 546, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-05-25 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2019-05-26 – Mme Audrey Plouffe – Simone restaurant de quartier – 37, place Bourget Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Audrey Plouffe et illustrée par l'Épigraphe, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et de trois enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 37, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-05-26 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2019-05-27 – M. Jean-François Lane – Nanotech informatique – 430, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par M. Jean-François Lane et illustrée par Mme Vicky Gilbert, afin de régulariser le déplacement d'une enseigne murale et autoriser l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 430, rue Saint-Viateur.
4. **PIIA-2019-05-28 – M. Simon Denis – L'Épigraphe productions graphiques – Unité Point de Départ – 220, rue Lajoie Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Simon Denis, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 220, rue Lajoie Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-05-28 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

5. **PIIA-2019-05-29 – Mme Véronique Leriche – Koïa Vêtements – 414, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Véronique Leriche, afin d'autoriser la modification d'une enseigne projetante existante et de peindre en brun le revêtement métallique ornant la façade du local commercial situé au 414, rue Notre-Dame.
6. **PIIA-2019-05-30 – M. François Boisvert – 85, rue Saint-Barthélemy Nord**
D'accepter la demande soumise par M. François Boisvert afin d'autoriser le remplacement d'un escalier localisé en cour avant à l'immeuble situé au 85, rue Saint-Barthélemy Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-05-30 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2019-05-31 – Mme Maude Gamache-Rousseau – 42 à 46, boulevard Sainte-Anne**
D'accepter la demande soumise par Mme Maude Gamache-Rousseau afin d'autoriser la démolition d'un hangar attenant au bâtiment principal situé aux 42 à 46, boulevard Sainte-Anne, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-05-31 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2019-05-32 – Mme Sylvie Théberge – 160, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Sylvie Théberge afin d'autoriser le remplacement du bardeau d'asphalte recouvrant un versant de la toiture du bâtiment principal situé au 160, rue Saint-Charles-Borromée Sud.
9. **PIIA-2019-05-33 – M. Paul Bergeron – 564 à 568, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Paul Bergeron afin d'autoriser, en cour arrière, la construction d'une terrasse au sol, d'une terrasse sur un toit plat, d'un escalier extérieur et l'ajout d'une porte extérieure desservant le grenier à l'immeuble situé aux 564 à 568, boulevard Manseau le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-05-33 du comité consultatif d'urbanisme.
10. **PIIA-2019-05-34 – Mme Émie-Jade Gagnon – 60, rue Sir-Mathias-Tellier Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Émie-Jade Gagnon afin d'autoriser l'installation d'une clôture en mailles d'acier noir à l'intérieur des cours latérale et arrière de l'immeuble situé au 60, rue Sir-Mathias-Tellier.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

11. **PIIA-2019-05-35 – M. Charles Morneau – Les Habitaions Moderno – 993, rue Gustave-Guertin**
D'accepter la demande soumise par M. Charles Morneau afin d'autoriser la construction de deux vérandas quatre saisons en cour arrière de l'immeuble situé au 993, rue Gustave-Guertin.
12. **PIIA-2019-05-36 – Mme Catherine Beaumier – PPU urbanistes-conseils – Bâton Rouge Steakhouse & Bar – 588, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Catherine Beaumier afin d'autoriser la réfection des façades d'un bâtiment commercial et l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 588, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
13. **PIIA-2019-05-37 – Mme Bianca Picard Turcot – TC MMIX inc. – 435, boulevard Dollard**
D'accepter la demande soumise par Mme Bianca Picard Turcot afin d'autoriser l'installation de deux lucarnes avec fenêtre sur le mur latéral droit de l'immeuble situé au 435, boulevard Dollard.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

19-289 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER les demandes d'installation d'une enseigne sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **ENS-2019-05-01 – Mme Sonia Gadoury – CISSS Lanaudière – 254 à 260, rue Lavaltrie Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Sonia Gadoury afin d'autoriser l'installation d'un mât et d'un drapeau du Québec.
2. **ENS-2019-05-02 – Mme Nathalie Laramée – Les Mélèzes école internationale – 393, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise par Mme Nathalie Laramée et illustrée par L'Épigraphe, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation ENS-2019-05-02 du conseil local du patrimoine.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

3. **ENS-2019-05-03 – M. Éric Ducharme – Fabrique de la paroisse Saint-Charles-Borromée – 330, rue Papineau**

D'accepter la demande soumise par M. Éric Ducharme afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur muret, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation ENS-2019-05-03 du conseil local du patrimoine.

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2019-05-02 – Mme Marie-Josée St-Louis – 693, boulevard Manseau**

D'accepter la demande soumise par Mme Marie-Josée St-Louis afin de permettre de peindre les galeries avant et arrière d'un bâtiment assujéti au règlement sur la citation des biens patrimoniaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

19-290 – RÈGLEMENT 45-2003-15 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 45-2003-15 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à soumettre à ce règlement les projets particuliers visant la requalification d'un immeuble ou d'un secteur institutionnel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

8

19-291 – RÈGLEMENT 78-34 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 78-34 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation M04-30 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation P04-30 (localisée le long des rues Taché, Alice, Olivier et du boulevard de la Base-de-Roc), dans le cadre d'un projet immobilier qui sera situé sur le boulevard de la Base-de-Roc.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :

M. Luc Beauséjour
Mme Claudia Bertinotti
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin
M. Alain Beaudry, maire

A VOTÉ CONTRE :

M. Alexandre Martel

Adoptée à la majorité des membres du conseil

9

19-292 – RÈGLEMENT 78-35 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 78-35 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation M01-02 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation P01-02 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

19-293 – COUR DU QUÉBEC – DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER 705-32-701511-195 – REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la requête de la division des petites créances numéro 705-32-701511-195;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER M. Benoît Therrien, contremaître au service des Travaux publics et services techniques, et Mme Mélanie Brousseau, technicienne juridique et assistante-greffière au service du Greffe et des affaires juridiques, à agir, pour et au nom de la Ville de Joliette, devant la division des petites créances de la Cour du Québec dans la cause 705-32-701511-195.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

19-294 – RÉSOLUTION 17-512 – NOMINATION AU SEIN DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette désire mettre en place deux comités consultatifs en transport, soit le Comité transport urbain et le Comité transport adapté et collectif en milieu rural et qu'il y a lieu de nommer des représentants pour chacun desdits comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

D'AMENDER la résolution 17-512 afin d'y ajouter les comités suivants et de nommer les représentants pour chacun des comités :

LISTE DES DIFFÉRENTS COMITÉS, CONSEILS D'ADMINISTRATION CONSEIL 2017-2021		
<u>COMITÉS</u>	<u>NOMS</u>	<u>FONCTIONS</u>
Transport urbain	Yves Liard	Membre
Transport adapté et collectif en milieu rural	Luc Beauséjour	Membre

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**19-295 – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
D'EAU – AIDE FINANCIÈRE – PROTOCOLE D'ENTENTE –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-393 autorisait le coordonnateur aux services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour la réalisation des travaux de la rue Saint-Charles-Borromée Nord, entre le boulevard Manseau et la rue Richard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et le ministère des Affaires municipales de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**19-296 – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 152 663 – RUE J.-A.-ROY
– AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'acquisition de l'immeuble situé au 1915, rue J.-A.-Roy par la compagnie Remorque SYR Plus est en cours;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

CONSIDÉRANT la seconde offre d'achat de Remorque SYR Plus pour l'acquisition d'une partie du lot 6 152 663 adjacent au 1915, rue J.-A.-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER la seconde offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 6 152 663 pour un montant de 261 906,61 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à ce que l'acheteur :

- Assume l'ensemble des frais inhérents à la transaction (arpenteur, notaire, etc.);
- Acquiert l'immeuble situé au 1915, rue J.-A.-Roy;
- Réalise le projet d'agrandissement et d'aménagement à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant l'acquisition de ladite partie de lot, selon les croquis soumis lors de l'offre d'achat;
- S'engage par écrit à entreposer sur sa propriété uniquement les remorques en attente de réparation et/ou récemment réparées;
- La vente est faite sans garantie légale.

À défaut de respecter les précédentes clauses, l'Acheteur accepte que la Ville peut, sur simple avis écrit du défaut lui étant signifié, requérir la rétrocession de l'immeuble. Une telle revente sera alors faite au prix fixé par la présente résolution diminué de 10 %. Dans le cas des bâtiments qui pourraient y être érigés, la Ville pourra, à son choix, les acquérir pour leur valeur au rôle foncier ou exiger leur démolition. Dans tous les cas, tous les frais seront à la charge de l'Acheteur.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents relatifs à la vente de ladite partie de lot.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

19-297 – LES CUISINES COLLECTIVES DE MATHA – PROJET DE RELOCALISATION – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'une douzaine de municipalités environnantes fréquentent l'organisme « Les Cuisines collectives de Matha », dont des citoyens de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme offre des services de sessions de cuisine de groupe permettant à leurs familles d'avoir accès à une nourriture saine à des coûts moindres;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme désire relocaliser ses installations afin d'accueillir un plus grand nombre de personnes en les accueillant dans des locaux plus spacieux et fonctionnels;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme « Cuisines collectives de Matha »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

QUE la Ville de Joliette appuie l'organisme « Les cuisines collectives de Matha » dans leur projet d'acquisition de locaux plus spacieux et fonctionnels pour accueillir un plus grand nombre de personnes et ainsi, leur faire bénéficier de leurs services.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

19-298 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 8 AU 21 MAI 2019 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 1 160 173,20 \$ pour la période du 8 au 21 mai 2019 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 8 au 21 mai 2019 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 8 au 21 mai 2019

a. Liste des chèques émis :	250 940,84 \$
b. Liste des transferts électroniques :	234 437,56 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 032 703,45 \$
Total	1 518 081,85 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

19-299 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette, telle que déposée, pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 30 avril 2019, lesquelles créances totalisent 3 372,84 \$, dont 46,14 \$ représentent l'annulation de soldes non-significatifs et 3 326,70 \$ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

19-300 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-035 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE TENNIS – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres AP19-035 le 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP19-035.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

19-301 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-050 – FEUX DE CIRCULATION – SYSTÈME DE RELÈVE SANS COUPURE ET D'ADAPTATION POUR LES NON-VOYANTS – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de systèmes de relèvement sans coupure et divers matériaux pour l'adaptation des feux de circulation pour les non-voyants a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 mai 2019;

ENTREPRISES	LOT 1 PRIX AVANT TAXES	LOT 2 PRIX AVANT TAXES	LOT 3 PRIX AVANT TAXES
Orange Traffic inc.	33 800,00 \$	12 410,00 \$	6 040,00 \$
Econolite Canada inc.	27 597,40 \$	---	---



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-050, le contrat pour la fourniture de systèmes de relève sans coupure et divers matériaux pour l'adaptation des feux de circulation pour les non-voyants, aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

- **Lot 1 : Econolite Canada inc.** au montant de **27 597,40 \$** plus les taxes applicables.
- **Lot 2 : Orange Traffic inc.** au montant de **12 410,00 \$** plus les taxes applicables.
- **Lot 3 : Orange Traffic inc.** au montant de **6 040,00 \$** plus les taxes applicables.

QUE le coût net, soit un montant de **48 349,77 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **16 116,59 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**19-302 – TRAVAUX SOUS LA VOIE FERRÉE – RUE GAUTHIER –
CONTRATS – DROIT D'ACCÈS À L'EMPRISE FERROVIAIRE –
OCCUPATION POUR UTILITÉS PUBLIQUES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la réfection d'une conduite d'égout combiné située sous la voie ferrée sur la rue Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le contrat à intervenir entre la Ville de Joliette et Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc. relatif au droit d'accès à l'emprise ferroviaire.

D'APPROUVER le contrat à intervenir entre la Ville de Joliette et Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc. relatif à l'occupation pour utilités publiques.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, lesdits contrats, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à payer les frais reliés à la surveillance des travaux pour un montant approximatif de 31 000 \$ à la compagnie Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc.

QUE le coût net, soit un montant de **31 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **10 333,33 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

19-303 – PROJETS CULTURELS NOVATEURS 2019-2020 – PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE 2019-2020 – AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION

CONSIDÉRANT l'appel de projets culturels novateurs dans le cadre du plan d'action de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT l'appel de projets de médiation culturelle en arts de la scène dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la Ville de Joliette et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT les recommandations à l'unanimité du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ACCORDER une aide financière de 5 000 \$ pour chacun des projets culturels novateurs suivants :

- Chrystine Bouchard : Chante pour découvrir;
- Musée d'art de Joliette : Imaginarium;
- Thierry Goulet-Forgues : Parcours déambulatoire conte-danse-musique;
- Vincent-Nicolas Provencher : À coup de patin.

D'ACCORDER une aide financière de 1 500 \$ pour le projet culturel novateur suivant :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

- Mark Elkes – M. N'importe Quoi.

D'ACCORDER une aide financière de 15 000 \$ au Centre culturel Desjardins afin qu'il mette en œuvre son projet « Mamo ART ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

19-304 – LA GRANDE MARCHÉ – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande pour un nouvel événement majeur doit être acheminée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT la demande de l'équipe de la Grande marche afin que la Ville de Joliette organise La Grande Marche à Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cet événement national est chapeauté par Le Grand défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour mission d'encourager les Québécoises et les Québécois à adopter de saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le service des Loisirs et de la culture à réaliser la Grande marche le 19 octobre 2019 en avant-midi dans les sentiers du parc Riverain et au stade municipal.

D'AUTORISER la trésorière à transférer 1 000 \$ au budget du service des Loisirs et de la culture pour l'organisation de la Grande marche.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

19-305 – ÉCOLE MONSEIGNEUR J.-A.-PAPINEAU – ÉVÉNEMENT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande pour un nouvel événement majeur doit être acheminée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT la demande de l'école primaire Monseigneur J.-A.-Papineau pour l'utilisation du parc Saint-Jean-Baptiste pour un événement de fin d'année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

D'AUTORISER l'école primaire Monseigneur J.-A.-Papineau à tenir un événement de fin d'année scolaire qui aura lieu au parc Saint-Jean-Baptiste le 21 juin 2019.

D'AUTORISER l'accès au chalet et aux toilettes du parc, le prêt d'équipement selon les ressources disponibles, la diffusion de spectacle, de musique ou autres animations s'il y a lieu et l'utilisation de BBQ si nécessaire.

D'AUTORISER la fermeture de la rue Laval entre les rues de Salaberry et Dugas de 8 h 30 à 15 h 15.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

19-306 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'ORGANISME – REPRÉSENTATION DIVERSE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Conseil québécois du patrimoine vivant : 450 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 a)

19-307 – RÉGIE DE L'ÉNERGIE – DOSSIER P-120-35 – MANDAT ROY ET ASSELIN INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

DE MANDATER le cabinet Roy et Asselin inc., pour représenter la Ville de Joliette dans le dossier no P-120-35 déposé à la Régie de l'énergie.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

24 b)

19-308 – RÈGLEMENT 165-2018-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 165-2018 – ENCADREMENT PROVISOIRE DE L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 165-2018-1 amendant le Règlement 165-2018 relatif à l'encadrement provisoire de l'usage cryptographique afin d'enlever à, l'article 1, la référence aux numéros de règlement 158-2018 et 159-2018.

24 c)

19-309 – RÈGLEMENT 165-2018-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 165-2018 – ENCADREMENT PROVISOIRE DE L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 165-2018-1 amendant le règlement 165-2018 relatif à l'encadrement provisoire de l'usage cryptographique afin d'enlever, à l'article 1, la référence aux numéros de règlement 158-2018 et 159-2018, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

19-310 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 3 juin 2019.

26

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

27

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 17 juin 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-06-2019

28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 11.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière